

Mardi, 31 octobre 2006

Conseil ministériel sur le XIème plan relatif à l'agriculture et l'environnement



Le Président Zine El Abidine Ben Ali a présidé, un conseil ministériel consacré à l'examen du projet du XIème plan de développement relatif aux secteurs de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'environnement et du développement durable.

Le conseil a passé en revue les principaux résultats et indicateurs enregistrés au cours du Xème plan dans ces secteurs et particulièrement pour ce qui a trait aux niveaux de mobilisation et de rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, à l'amélioration de la production et la promotion de l'investissement, à la consolidation des performances du système de recherche scientifique, de la vulgarisation et de la formation agricole, outre l'attention soutenue accordée à l'environnement urbain, à la qualité et au cadre de vie à la faveur du renforcement des prestations dans le domaine de l'assainissement et la gestion des déchets.

S'appuyant sur ces résultats, le conseil s'est penché sur le plan de développement quinquennal 2007-2011 relatif à ces secteurs et adopté les objectifs suivants:

1- Agriculture et ressources hydrauliques

- Promotion des investissements agricoles et renforcement de la contribution du secteur privé dans ce domaine
- Atteindre le taux de 100% d'adduction de l'eau potable dans les villes et de 97% en milieu rural
- Réalisation de 20.000 ha de périmètres irrigués afin d'atteindre une superficie totale de 420.000ha
- Parvenir à un taux de mobilisation des ressources hydrauliques de 95%
- Promouvoir le secteur de la pêche et en particulier celui de l'aquaculture

Dans le souci de garantir la croissance escomptée du secteur agricole, le Chef de l'Etat a recommandé de poursuivre les efforts en matière de

promotion des circuits de distribution, d'encourager les industries de transformation et d'accélérer la mise en application de la carte agricole.

Le Président de la république a également mis l'accent sur la mise à niveau des zones irriguées et de renforcer leur contribution dans la production agricole, en particulier à travers la rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques disponibles dans les barrages et les lacs collinaires.

2 - environnement et développement durable -atteindre un taux d'assainissement dans les zones d'intervention de l'office d'assainissement de 91%

- Améliorer la collecte et le traitement des déchets dans les décharges contrôlées
- Renforcer les parcs de loisirs dans les zones urbaines et en améliorer la gestion
- Consolider la compétitivité des entreprises nationales à la faveur de leur adhésion au système de mise à niveau environnementale
- Intensifier les programmes de lutte contre l'érosion et la désertification

Le Chef de l'Etat a souligné la nécessité de sauvegarder les acquis en matière d'environnement à travers le renforcement des programmes de sauvegarde et d'entretien, en particulier pour ce qui est des parcs de loisirs et des espaces verts de manière à promouvoir la qualité de vie.